

Zeitschrift: ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift
Herausgeber: Schweizerische Offiziersgesellschaft
Band: 181 (2015)
Heft: 5

Artikel: De 1814 à 2014 : Genève fête son bicentenaire
Autor: Maudet, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-513504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De 1814 à 2014: Genève fête son bicentenaire

A l'heure où Genève fête le bicentenaire de son entrée dans la Confédération Suisse, il convient de rappeler le rôle joué par ce canton pour notre pays. Un rôle qui ne saurait se comprendre sans évoquer la genèse de son adhésion et la symbiose qui s'en est suivie depuis.

Pierre Maudet

Après avoir conservé son indépendance jusqu'en 1798, Genève est annexée par la France et devient le chef-lieu du département du Léman. Cela jusqu'à la défaite des armées napoléoniennes qui amène le général Nicolas Louis Jordy, commandant la place de Genève, à livrer la ville¹ aux troupes autrichiennes de Ferdinand von Bubna und Littitz, qui libèrent Genève le 30 décembre 1813.

Conscient que Genève ne peut plus former un État isolé, le gouvernement provisoire demande à pouvoir adhérer à la Confédération Suisse². Faisant suite à cette demande, le 1er juin 1814, les troupes suisses (des contingents fribourgeois et soleurois) commandées par le colonel Girard débarquent au Port Noir à Genève, en juillet de la même année commencent les négociations pour l'entrée de Genève dans la Confédération. Malgré la crainte des catholiques suisses face à la «Rome protestante» et aux troubles qu'elle a connus au XVIII^e siècle, le rattachement est effectif le 19 mai 1815³.

Guillaume-Henri Dufour: rôles clé

33 ans après l'entrée des troupes suisses à Genève, c'est ce dernier qui contribuait à la sécurité de notre pays lors de la guerre du Sonderbund. En effet, c'est le canton de Genève qui a alors donné à la Suisse son général en la personne de Guillaume-Henri Dufour⁴. Lequel a non seulement gagné une guerre, que l'on prédisait meurtrière, avec un minimum de pertes⁵ (moins de cent morts), mais aussi joué un rôle clé dans l'émergence de la Suisse moderne. Il est aussi cofondateur de la Croix-Rouge, en compagnie d'Henri Dunant, et fut l'initiateur de la société suisse des carabiniers en 1824.

De plus, dès 1817, Dufour propose un drapeau fédéral suisse, de couleur rouge,

en forme de carré divisé en 25 secteurs carrés, dont les 5 secteurs centraux forment une croix blanche. Déployé pour la première fois en 1821 et adopté en Argovie en 1833, il est adopté par la diète pour l'armée fédérale en 1840, et consacré par la Constitution de 1848 avec de légères modifications⁶. Ainsi, alors que la Suisse n'a que peu d'icônes nationales, on peut affirmer sans hésitation qu'un Guillaume-Henri Dufour en est une. Ce souvenir est d'ailleurs cultivé par la fondation pour la conservation de la maison du général Guillaume-Henri Dufour qui entretient sa mémoire dans ce qui fut sa demeure, située au 9a rue de Contamines en ville de Genève.

Genève peut aussi se targuer d'être le canton dépositaire des deux Conventions qui portent son nom, traités internationaux fondamentaux dans le domaine du droit international humanitaire. Elles définissent des règles de protection des personnes en cas de conflit armé, notamment les soldats, les blessés et prisonniers de guerre, mais aussi les civils et leurs biens.

Conventions de Genève

La première d'entre elle date du 22 août 1864, son origine est étroitement liée à celle de la Croix-Rouge avec pour volonté l'amélioration du sort des blessés sur le champ de bataille. Toutes deux sont dues à l'initiative du genevois Henri Dunant⁷, révolté par le triste sort des blessés après la

bataille de Solferino (1859). Cette convention marque la naissance officielle du droit international humanitaire.

La convention protège le personnel de secours aux blessés: selon les termes de

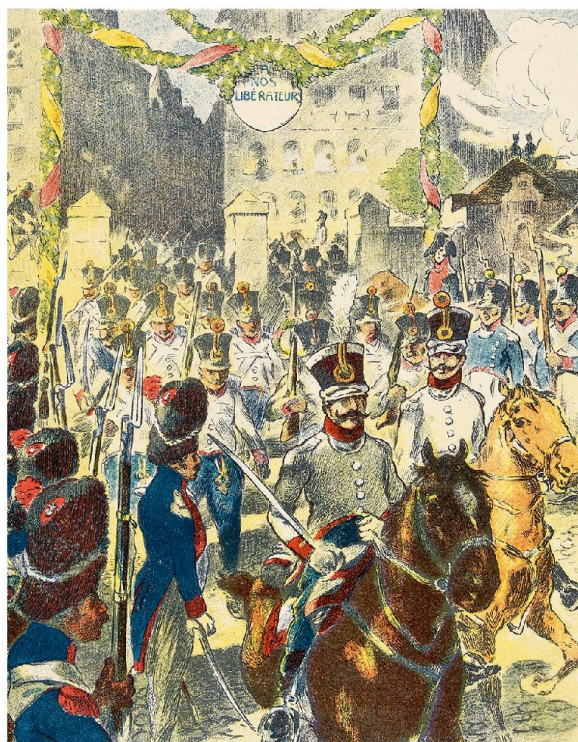


Général Guillaume-Henri Dufour
(1787–1875).

Jean-Daniel Favas

l'article 1, «les ambulances et les hôpitaux militaires seront reconnus neutres, et, comme tels, protégés et respectés par les belligérants». Un signe distinctif, la croix rouge sur fond blanc, permet de distinguer les personnes venant en aide aux blessés. À l'origine, le 22 août 1864, la croix rouge (qui est le drapeau de la Suisse aux couleurs inversées) devait être le seul symbole reconnu par les Conventions de Genève. L'unicité et l'universalité de l'emblème protecteur vont de pair avec sa neutralité.

Ce choix de la Croix-Rouge a été rendu possible par la création de l'association, qui s'appelait à l'origine «Comité international de Secours aux Blessés. Commission spéciale de la Société en faveur des Militaires blessés durant les guerres», qui précède de peu la promulgation de la première Convention de Genève. Dans l'année de la création de l'association, les fondateurs de la Croix-Rouge se réunissent une première fois le 17 février 1863 et un premier procès-verbal est signé par Henri Dunant, Théodore Maunoir, Louis Appia, Gustave Moynier et Guillaume-Henri Dufour, qui est nommé président de la commission. Car si le général Dufour a su remporter des guerres, il a également contribué à construire la paix qui permet ensuite de prévenir les guerres.



Les Autrichiens quittent Genève le 17 mai 1814.

Figures: Centre d'iconographie genevoise CIG

Pour en savoir davantage sur la genèse de la Croix-Rouge, ainsi que le rôle qu'elle joue aujourd'hui dans les conflits contemporains, la visite du musée international de la Croix-Rouge sis à l'avenue de la Paix 17, est vivement recommandée. Dans le même ordre d'idées, une autre visite s'impose pour toute personne s'intéressant à l'histoire militaire suisse, la visite du château de Penthes qui raconte l'histoire militaire genevoise de 1813 à nos jours⁸. L'exposition présente des mannequins revêtus d'anciens uniformes et retrace l'histoire des troupes genevoises

à travers les époques et différents conflits. Vous y apprendrez ainsi passablement de choses sur l'histoire militaire de ce canton.

Sécurité des organisations internationales

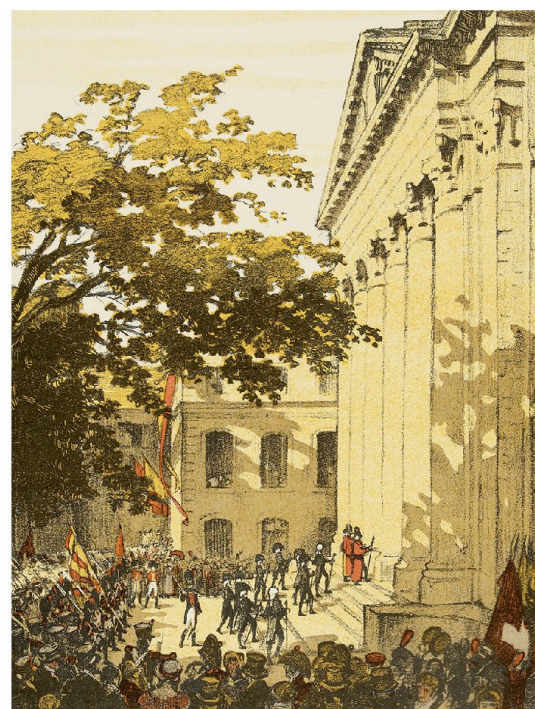
A cet effet, saviez-vous que la police genevoise, et plus précisément son corps uniformé appelé gendarmerie, est une réminiscence de la présence française dans le canton? Récemment, la population genevoise a cependant approuvé une nouvelle organisation policière qui subdivise la police genevoise par missions selon un système analogue à celui des la plupart des cantons Suisses.

Si Genève accueille de nombreuses organisations internationales, cette présence nécessite d'assurer leur sécurité. Ainsi, la protection de la Genève internationale a longtemps été fournie par l'armée et une partie d'entre vous a peut-être fait un ou plusieurs cours de répétition pour assurer ces missions de protection. Genève possède ainsi une longue tradition militaire au sein de l'armée suisse, pour preuve la récente actualité qui a vu le parlement genevois délibérer sur le sujet.

Cet attachement de Genève à l'armée s'est ainsi récemment vu par le vote du Grand Conseil genevois, en novembre 2014, demandant aux autorités fédérales le maintien du bataillon de carabiniers 14 qui était menacé dans le cadre du projet Développement de l'armée (DEVA). Ledit bataillon ayant été

créé sous l'impulsion du général Dufour, d'abord par la création d'un corps cantonal des carabiniers en 1848, ce qui a amené l'Assemblée fédérale, en 1862, à accorder au canton une troupe d'élite au sein de l'armée fédérale. Preuve si besoin était encore de l'attachement de Genève à ses traditions et à son lien avec la Confédération.

A travers le parcours du général Dufour, on constate tout le paradoxe de l'histoire contemporaine de la Suisse en général et de Genève en particulier: construire la



Genève devient un canton Suisse le 12 septembre 1814.

paix et prévenir la guerre sans hésiter pour autant à défendre nos valeurs les armes à la main.

Si Genève a fourni à la Suisse plusieurs de ses grands hommes, la Suisse a permis à Genève de gagner son rang de ville internationale grâce à sa neutralité, sa stabilité à travers le système de démocratie semi-directe. Puisse cette collaboration se poursuivre avec le même succès au moins pour les 200 ans à venir. ■

- 1 Alain Pigeard, Genève, 30 décembre 1813, dans Dictionnaire des batailles de Napoléon, Tallandier, 2004
- 2 Louis Binz, Brève histoire de Genève, éd. Chancellerie d'État, Genève, 2000, p. 51
- 3 Ibid, p. 51-53
- 4 Olivier Reverdin, La Guerre du Sonderbund vue par le Général Dufour, Slartkine, 1997, p. 25
- 5 René Roca, «Sonderbund» dans le Dictionnaire historique de la Suisse en ligne, 18.03.2015
- 6 «À pas savants dans les rues de Genève», Le Temps, 30 mai 2009. Une exposition commémorant le 450e anniversaire de l'Université de Genève
- 7 Eude Dunant, Henry Dunant, un pionnier de l'Humanitaire, éd. Amalthée, Nantes, 2011
- 8 <http://www.museemilitaire-ge.com/>



Hauptmann
Pierre Maudet
Master Rechtswissenschaft
Regierungsrat FDP
Vorsteher Sicherheitsdep.
1200 Genf